

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Déposée en Préfecture le : 16 MAI 2024

Mise en ligne le : 16 MAI 2024

PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 20240002 (6 LOTS)

La Présidente du Grand Anancy,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 portant sur les délégations pouvant être données par le Conseil communautaire à la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-271 du 16 juillet 2020 portant élection de la Présidente ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-278 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir à la Présidente ;

Vu les articles L2124-2, R2124-2 (1°), et R2161-2 à 5 du code de la commande publique, relatifs à la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 6 mai 2024 d'attribuer le marché objet de la présente décision ;

Vu les crédits inscrits au budget 2024 ;

Considérant que pour l'entretien des espaces verts des différents sites du Grand Anancy, il convient de désigner une entreprise pour chacun des lots.

APRÈS CONSULTATION DÉCIDE

Article 1 : de confier les prestations objet du marché à l'entreprise suivante, qui a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse, et d'autoriser la signature du marché.

LOT N°	Objet	ENTREPRISE	Montant sans minimum annuel / avec maximum annuel
1	Entretien des sites du Service de l'Eau	SEFOREST (74000 ANNECY)	100 000 € HT
2	Entretien des bâtiments de l'administration générale, soit 3 sites	SEFOREST (74000 ANNECY)	20 000 € HT
3	Entretien du quai 225, relais territorial Saint-Jorioz, soit 1 site (lot non réservé)	SEFOREST (74000 ANNECY)	20 000 € HT

LOT N°	Objet	ENTREPRISE	Montant sans minimum annuel / avec maximum annuel
4	Entretien pôle entrepreneurial, soit 2 sites	SEFOREST (74000 ANNECY)	20 000 € HT
5	Entretien des sites du service de l'économie, soit 2 sites	SEFOREST (74000 ANNECY)	20 000 € HT
6	Entretien des déchetteries, soit 8 sites	SEFOREST (74000 ANNECY)	20 000 € HT

Pour un total de 200 000 € HT annuel pour les six lots (soit 800 000 € HT sur toute la durée sa durée).

Article 2 : Le marché est conclu de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il pourra être reconduit trois fois tacitement, pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions et mise en ligne sur le site internet du Grand Anancy.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente du Grand Anancy dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date de publication de la décision, ou à compter de la réponse du Grand Anancy, si un recours gracieux a été préalablement déposé. Cette possibilité peut être exercée soit par voie postale, soit par l'application « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Anancy, le 16 MAI 2024

La Présidente,



Frédérique LARDET